



S.A.M.U.

Soins des arbres en milieu urbain



DIAGNOSTIC PHYTOSANITAIRE D'UN CÈDRE
15 AVENUE CARNOT, 78 800 HOUILLES



Table des matières

Contexte	2
Principes méthodologiques	3
L'ANALYSE VISUELLE	3
LA METHODOLOGIE UTILISEE	3
LE PRINCIPE DU DIAGNOSTIC	4
Géolocalisation et identification des sujets	6
Résultats	7
DESCRIPTION MORPHOLOGIQUE	7
ETAT PHYSIOLOGIQUE	8
ETAT MECANIQUE	9
<i>Bois mort</i>	10
<i>Inclinaison</i>	11
ADEQUATION DU CEDRE AVEC SES CONTRAINTES FUTURES	11
Travaux à proximité des arbres	12
LES MOYENS DE PROTECTIONS DES ARBRES LORS D'UN CHANTIER	14
<i>Avant les travaux</i>	14
<i>Pendant les travaux</i> :.....	15
ROLE DES RACINES	17
Barème VIE	18
Conclusion	19

Contexte

A la demande de M. Barsacq (HIBANA Immo), une expertise a été réalisée sur un cèdre situé dans un jardin clos au 15 avenue Carnot, à Houilles.

Une opération immobilière est prévue autour du terrain. Le cèdre doit être le sujet central d'une future placette. Un restaurant doit être ouvert à proximité ainsi qu'une crèche. Le passage de piéton et de véhicule au pied de l'arbre sera important. L'intégrité physiologique et mécanique de l'arbre doit être assurée afin de sécuriser les circulations.

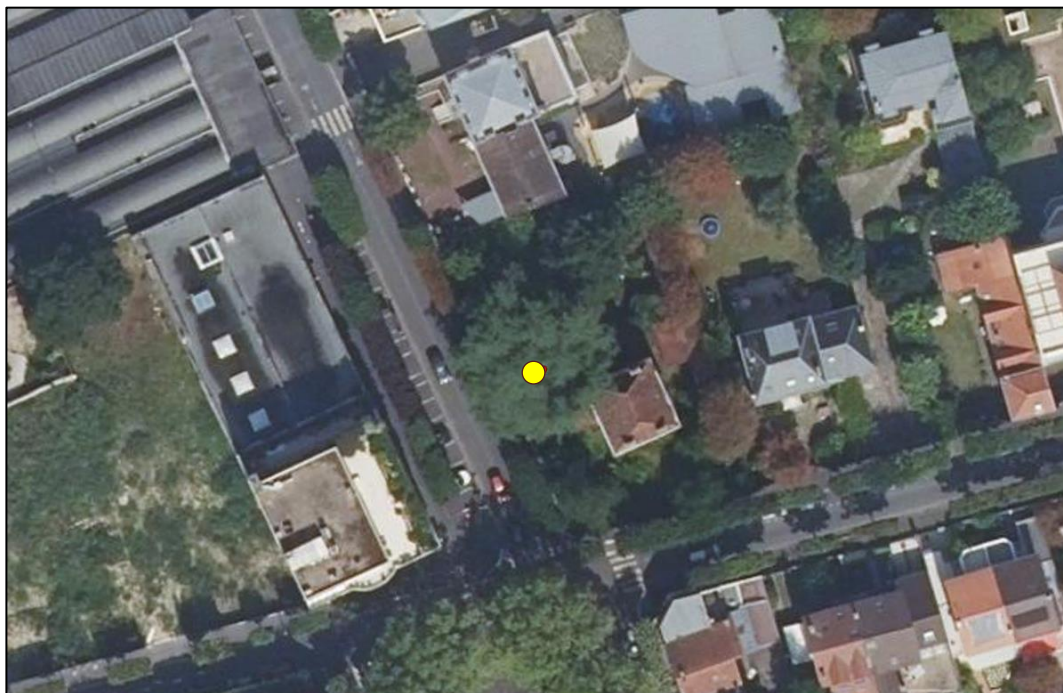


Figure 1 : situation du cèdre expertisé

Cette expertise a été effectuée le 2 février 2026 par Pierre-Louis BAUSSON (Technicien Arboricole S.A.M.U.).

Avertissement et Limite de l'Expertise

L'arbre est un être vivant en constante évolution, il est soumis à de multiples interactions avec d'autres organismes et parasites vivants, et interagi avec son environnement extérieur.

Il est important de rappeler qu'une expertise est une photographie à un instant donné de l'état biomécanique et sanitaire de l'arbre. Il ne saurait être valable au-delà d'une certaine durée car comme tout organisme vivant, l'arbre va évoluer, influant sur les symptômes constatés. Les arbres sont susceptibles de subir des agressions extérieures (facteurs abiotiques et biotiques) venant changer la teneur du diagnostic actuel et pouvant le rendre caduc.

L'arbre présente en général une inertie dans sa réponse à un stress ou une blessure. Les conséquences peuvent se manifester au bout de quelques mois, souvent de plusieurs années.

Les informations du présent diagnostic ont une durée de validité limitée à deux ans.



Principes méthodologiques

L'analyse visuelle

Le diagnostic arboricole repose en premier lieu sur l'observation des parties aériennes de l'arbre à l'œil nu. L'examen consiste à diagnostiquer, depuis le sol, les symptômes visuels indicateurs de défaillances physiologiques et mécaniques, pouvant avoir une incidence sur la dangerosité de l'arbre.

C'est un examen de toutes les parties visibles ; feuilles, bourgeons, ramifications, axes primaires et secondaires, tronc, collet, contrefort racinaire... Si des défauts sont présents lors de l'analyse visuelle, l'investigation du diagnostic se poursuit afin de déterminer et de quantifier leurs importances.

Le technicien s'appuie sur ses connaissances et son expérience sur le fonctionnement de l'espèce en question. Les défauts n'ayant pas d'incidence sur l'avenir de l'arbre ne sont pas relevés.

La méthodologie utilisée

Dans le cas présent, la méthode utilisée est la méthode VTA (Visual Tree Assessment) développée par Claus Mattheck. Le diagnostic visuel permet de qualifier selon une méthodologie précise l'état physiologique, mécanique et sanitaire relevant un dysfonctionnement de l'arbre. Des outils comme le maillet, une tige métallique ou une canne pédologique, une serpette, des jumelles peuvent étayer le diagnostic.

L'estimation de l'arbre par le technicien résulte de l'évaluation :

- De l'environnement et ses contraintes contraignant son développement et sa stabilité.
- Du stade de développement par l'observation du houppier (ou l'ensemble des charpentières et des branches) et de son organisation architecturale.
- De l'état mécanique de sa structure, en recherchant des faiblesses biomécaniques visibles et internes, par un test au maillet sur les parties accessibles. Il permet de déterminer la présence d'une altération des tissus interne du bois par la sonorité émise lors de la frappe au maillet. Ce test valide ou invalide les doutes émis lors de l'examen visuel et permet de connaître l'étendu de certains défauts.
- De la qualité de son ancrage racinaire par l'observation des contreforts, du collet et du plateau racinaire au-dessus du sol.
- De l'état sanitaire afin de déterminer la présence de ravageurs et/ou d'agents pathogènes, visible pendant le diagnostic. En détectant leurs présences, il est possible d'évaluer le pouvoir infectieux selon leur pathologie.

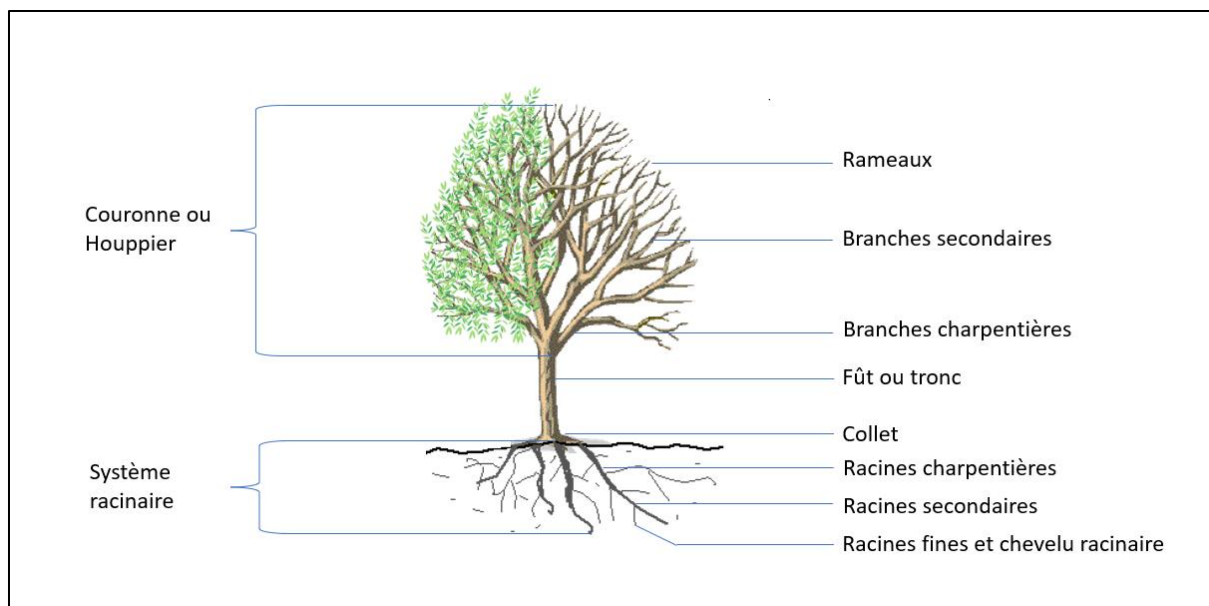


Figure 2 : schéma des différentes parties composant un arbre.

Le principe du diagnostic

Les **défauts physiologiques** sont relevés en observant la vigueur des arbres. C'est l'aptitude de l'arbre à croître dans son environnement avec les ressources dont il dispose : l'espace aérien, la surface d'extension du système racinaire et les éléments nutritifs du sol (eau et minéraux).

Les **défauts mécaniques**, il y a différents types de défauts importants ayant un rôle sur la tenue mécanique de l'arbre :

- Les cavités ouvertes, visible à l'œil nu, et les cavités fermées, mises en évidence à la frappe au maillet par une sonorité anormale. Elles attestent de la dégradation des tissus du bois. En fonction des essences et de leurs importances, ces cavités sont de multiples points de faiblesses pouvant entraîner des ruptures. L'impact sur l'état mécanique dépend de la paroi résiduelle de bois sain.
- Les blessures accidentelles ou volontaires peuvent entraîner des cavités ouvertes. Elles pourront être colonisées par des agents pathogènes responsables de la dégradation du bois.

Il peut s'agir de champignons ou de bactéries lignivores. Leur action se caractérise par une dégradation des composants du bois (lignine et/ou cellulose). L'intégrité du sujet n'est plus complète, et il y a un risque de rupture totale ou partielle de l'arbre. Les agents pathogènes sont recherchés avec attention sur les sujets.

Lorsque l'on détecte un champignon sur un arbre, il ne faut pas essayer d'enlever ou de supprimer la console (ou carpophore). En effet, ce n'est que la partie visible du champignon. Il s'agit de son organe reproducteur, qui va libérer les spores. Les organes internes du champignon, qui dégradent le bois, ne sont pas affectés par la suppression du carpophore. Le supprimer empêche d'identifier le champignon ou même de le détecter. Il est ainsi plus dangereux de l'enlever que de le laisser.



- La partie visible de l'ancrage du plateau racinaire au niveau du sol, c'est-à-dire la détection de cavités, de blessures d'engins de tontes ou autres, de section de coupes... C'est donc également une porte d'entrée pour les agents pathogènes.
- Les fourches à écorce incluse ou inclusion, elles se caractérisent par un angle fermé entre deux axes et par des tissus qui ne soudent pas. Elles n'ont pas une « forme en U » mais une « forme en V ». Elles apparaissent à la suite d'un accident survenu lors de la croissance de l'arbre, mais certaines essences sont plus assujetties à ce phénomène, comme les robiniers et les tilleuls argentés.
À force de pressions et du fait du mouvement des branches. La fourche finit par se fissurer et/ou se rompre, brisant net l'un ou les deux axes. Ce défaut est donc important, puisqu'un arbre sain peut se fendre sans conditions météorologiques particulières, ou sans défauts visibles autre que l'écorce incluse.
- Les bois morts peuvent provoquer un risque voire même un danger en cas de chute. Les préconisations de travaux de suppression de bois morts permettront d'éviter tout risque de chute de branches mortes sur les biens et les personnes.

Les défauts sanitaires, ce sont les agents pathogènes. Ils peuvent être de plusieurs types. On trouve les champignons lignivores, les insectes, les ravageurs, la gravité d'infection peut être plus ou moins importante selon la vigueur, l'essence de l'arbre et le genre de pathogènes. Les champignons lignivores ont une action destructrice de la lignine et de la cellulose composant le bois. Ce sont elles qui permettent à l'arbre de maintenir sa structure. Si elles sont dégradées, le maintien mécanique de l'arbre n'est plus assuré au niveau de l'attaque fongique. Cette zone altérée peut représenter un point de faiblesse pour l'arbre.

Les arbres sont ensuite répartis dans cinq catégories en fonction de la gravité de leurs défauts :

- **Aucun Défaut** : arbre sain sans altération mécanique, ou présentant des altérations mineures cicatrisées
- **Défaut mineur** : présence de légères nécroses correspondant à des blessures de diamètre faible ou des altérations mineures en cours de cicatrisation, attaques cryptogamiques limitées, présence de bois mort uniquement à l'intérieur du houppier
- **Défaut limité** : présence de nombreuses nécroses correspondant à des blessures de moyenne importance non cicatrisées, bois mort limité en périphérie du houppier, pas de fructifications visibles de champignons type polypore
- **Défaut intense** : présence de grosses coupes ou arrachements sans cavité correspondant à des blessures importantes, présence suspectée de champignons lignivores, écoulements, mauvaises cicatrisations, bois mort en périphérie et sur charpentières, arbre devant être surveillé
- **Défaut critique** : présence de foyer de pourriture ou de cavités profondes, présence attestée de champignons lignivores, descente de cime, arbre sans avenir ou potentiellement dangereux

Géolocalisation et identification des sujets

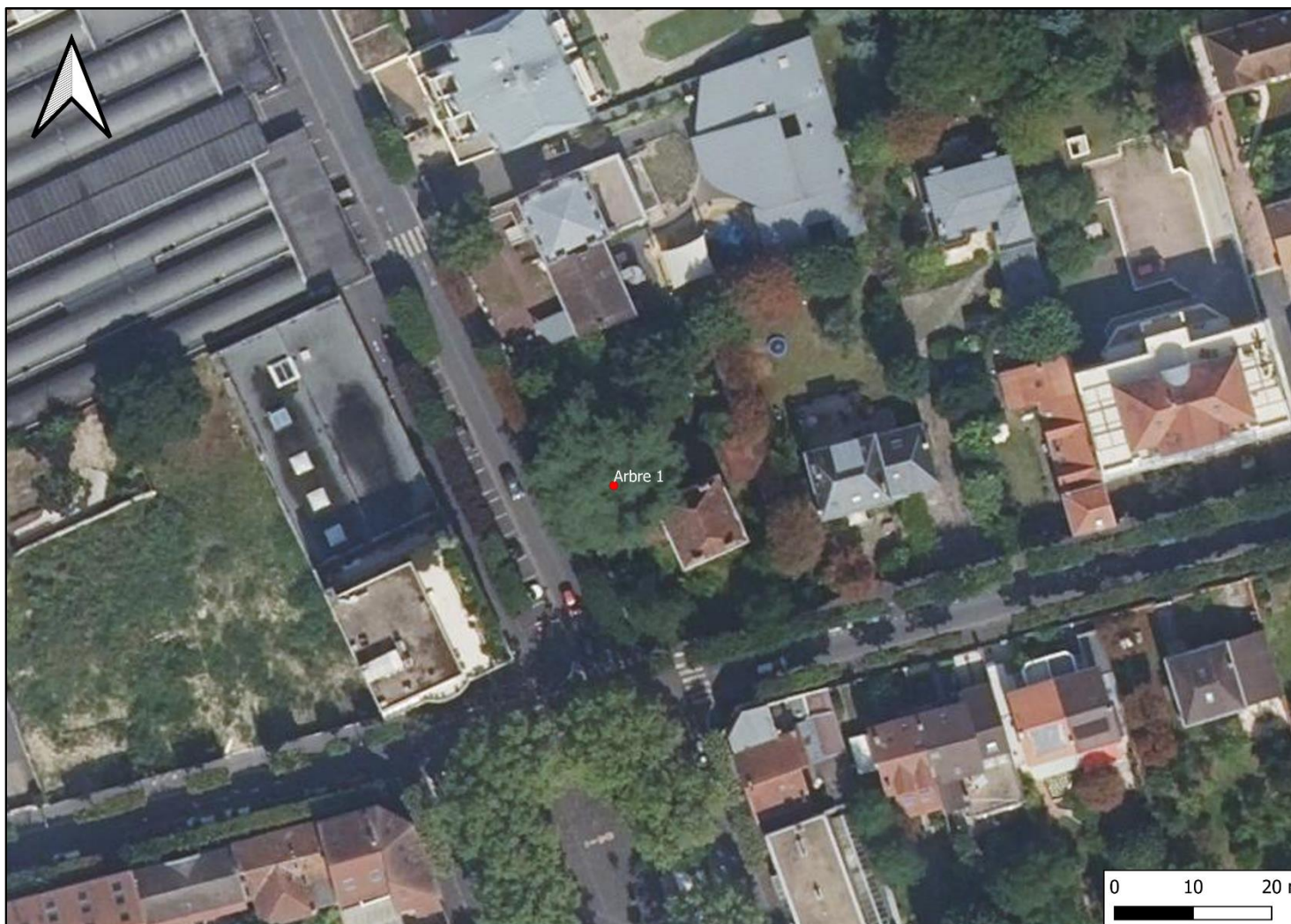


Figure 3 : géolocalisation et identification du cèdre au 15 avenue Carnot, à Houilles.

Résultats

Caractéristiques générales et dendrométriques :

Espèce : *Cedrus libani* – Cèdre du Liban

Hauteur totale : 15 m

Circonférence du tronc à 1m30 : 312 cm

Port : Semi-libre

Âge physiologique : Adulte

Hauteur du tronc : 4 cm

Diamètre du houppier : 18 m

Vigueur : Bonne

Observations :

Ce cèdre est situé dans un jardin clos d'une propriété abandonnée achetée il y a quelques années par la municipalité de la ville d'Houilles. Cela fait autant d'années qu'il peut croître sans contraintes et sans tassement au sol.

Description morphologique

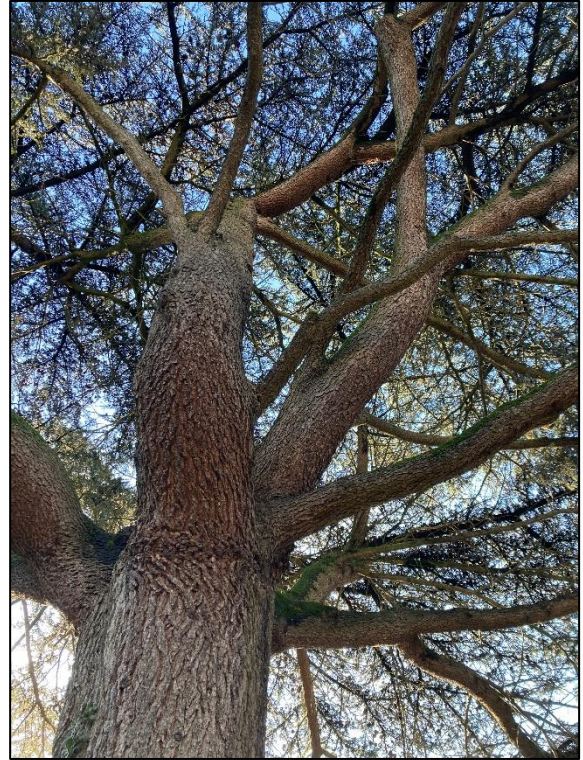
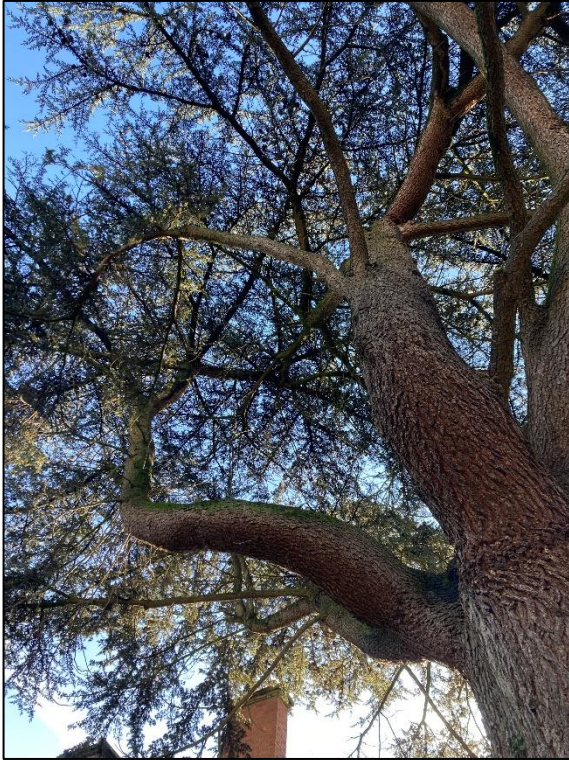
La morphologie n'est pas habituelle pour un cèdre. Il semble avoir perdu sa flèche lorsqu'il était plus jeune. Les branches charpentières restantes se sont ensuite redressées. L'une d'elle semble avoir pris l'ascendance sur les autres. Elle dispose d'une flèche dominante par rapport aux autres branches.



Photo 1 : le cèdre a perdu sa flèche lorsqu'il était plus jeune (trait rouge)

Photo 2 : une flèche a dépassé le plateau formé par les autres branches.

Le cèdre a mis en place du bois de compression sous les branches afin de les « pousser » vers le haut pour qu'elles se redressent, par gravitropisme. Les charpentières ont désormais une forme de coude, ce qui les rend moins élastiques face aux phénomènes météorologiques violents.



Photos 3 et 4 : Les branches charpentières se sont redressées. Elles ont désormais une forme en coude.

Etat physiologique

La vigueur de ce cèdre est bonne et correspond à la vigueur attendue pour un arbre de cet âge et de ces dimensions, non taillé et situé dans un environnement non perturbé.

Les quelques plaies visibles dans la couronne sont en cours de recouvrement. La canopée est dense, le ciel est peu visible au travers.

Ce cèdre a suffisamment d'énergie emmagasinée et de vigueur pour se développer suite à la réalisation des travaux et aux modifications de son environnement. Néanmoins, afin de le conserver dans les meilleures conditions possibles et en sécurité, il est nécessaire de mettre en place des mesures de conservation pendant le chantier et une fois le site ouvert au public.

Etat mécanique

- *Plaies*

Le cèdre présente quelques défauts mécaniques non rédhibitoire. Il a ainsi perdu plusieurs branches au cours de son existence. Lors de la première étude réalisée en 2020, nous avons relevé une plaie en cours de recouvrement liée à la rupture d'une grosse branche charpentière ainsi que deux plaies de tailles liées à une opération de reprise suite à une rupture.



Photos 5 et 6 : Plaies en cours de recouvrement dans le houppier du cèdre

Une plaie plus récente liée à la rupture d'une fourche a été relevée dans la couronne. Elle est peut-être liée à un évènement météorologique peu fréquent (tempête, chute de neige abondante).

Du fait de la forme particulières de leurs branches et des plateaux formés par les branches et les aiguilles, les cèdres présentent souvent des plaies de rupture dans les couronnes. Pour cela, il est recommandé favoriser le passage des piétons sans arrêt sous la couronne.



Photo 7 : Stigmate d'une rupture récente dans la couronne.

Bois mort

Nous avons relevé plusieurs bois morts dans la couronne de l'arbre. Celles-ci sont situées à l'ombre. L'arbre s'en est délaissé car elles lui coûtaient plus d'énergie qu'elles lui en rapportaient par la photosynthèse. Certaines branches mortes sont de belles dimensions et situées au-dessus du trottoir. Il est recommandé de les retirer avant le début du chantier. Ce retrait doit faire l'objet d'une taille douce (ne supprimer que les bois morts) qui doit être réalisée à la scie manuelle d'élagage.



Photos 8 et 9 : Bois mort dans la couronne du cèdre.

Inclinaison

Lors de notre première venue en 2020, le cèdre présentait une inclinaison du tronc. Cette inclinaison semblait ancienne car il n’y avait pas de signes sur le sol d’une inclinaison brutale. En cinq ans, l’inclinaison n’a pas été modifiée.

Dans le cadre de l’aménagement prévu, nous tenons à préciser que l’inclinaison est orientée vers l’avenue. Pour favoriser son ancrage, les racines charpentières sont plus importantes à l’opposé de l’inclinaison. Elles ont soulevé le sol à cet endroit et sont donc à un niveau supérieur que l’espace public.

Adéquation du cèdre avec ses contraintes futures

Comme indiqué précédemment, le cèdre est situé dans le jardin d’une propriété privée non habitée qui a été achetée par la commune. Le jardin n’est pas entretenu. Les aiguilles qui tombent au sol ne sont pas ramassées. Elles s’entassent et forme un tapis épais qui favorise la rétention en eau du sol. En se décomposant, elle réenrichisse le substrat et empêche sa compaction. Ce milieu riche et humide est intéressant pour la nutrition des plantes. Le cèdre a vraisemblablement émis des racines vers cette couche. Le retrait dans le cadre des travaux aura un impact sur la vitalité de l’arbre.

L’aménagement étudié prévoit de créer une place sous la couronne du cèdre et mettant en place un pavage. Ce pavage entrainera une circulation de piéton au pied de l’arbre, a fortiori si cela est utilisé par le restaurant afin d’installer une terrasse ou quelques tables.

Cela aura un effet néfaste sur l’arbre car la marche des piétons entraine un tassement du sol. Les racines seront moins enclines à prospecter le sol et à assurer une nutrition hydrique et minérale optimale. A terme, cela peut entrainer un étouffement du système racinaire et une mort des racines, ce qui entrainera un déclin de l’arbre.

Afin de pouvoir préserver l’arbre au maximum, il faut réduire fortement le passage des piétons sous sa couronne. Cela peut être matérialisé par un espace vert, tel le chêne situé à l’arrière de l’hôtel de Ville.



Photo 10 : le chêne est entouré par une ganivelle pour éviter un piétinement.

Travaux à proximité des arbres

La modification de l'environnement proche est néfaste pour les arbres. En effet, les travaux peuvent avoir plusieurs incidences, sur les organes aériens (collet, tronc, houppier) et sur les organes souterrains (système racinaire).

L'abattage de arbres, la construction ou la destruction de bâtiment change le flux du vent. À la suite de travaux, un arbre peut se retrouver face au vent. S'il s'est développé à l'abri, il ne s'est pas renforcé pour y faire face. Ce changement brutal peut entraîner une rupture d'une partie ou de la totalité d'un arbre.

L'abattage d'un arbre voisin peut également mettre en plein soleil le tronc ou les branches d'un autre sujet. Sur les arbres à écorce fine, comme les hêtres, il y a un risque de brûlure ou d'échaudures.



Photo 11 : Echaudure sur le tronc d'un frêne

Les travaux ont des effets néfastes pour les racines. Le passage régulier des engins de chantier provoque un tassement du sol. Cela entraîne une asphyxie des racines qui accélère la mort de l'arbre. Les premiers symptômes sont un jaunissement du feuillage et une perte précoce des feuilles, en périphérie ou sur la totalité du houppier.

De plus, les travaux de terrassement au pied des arbres, comme la réalisation de tranchées, entraîne un sectionnement des racines. Cela crée une entrée pour les agents pathogènes racinaires, ce qui peut nuire à l'apport en nutriments ainsi qu'à l'ancrage de l'arbre.



Photo 12 : Frêne déraciné à la suite de travaux



Photo 13 : Dégâts rédhibitoires faits au système racinaire d'un cèdre, causés par des travaux de terrassement.

Les dégâts causés par les travaux sur les arbres peuvent mettre du temps à être visibles (dépérissement sur plusieurs années, perte de branches, ...) ou être très rapides. La coupe des racines lors des terrassements, les vibrations lors du passage des engins de chantier ou un choc avec ces derniers peuvent entraîner la chute d'un arbre qui était sain (voir photo 4 ci-dessus).

Dans le cas de modification de l'environnement il est conseillé de ne pas intervenir à proximité de racines ou, si possible, avec du terrassement par aspiration. Il est préconisé de ne pas réaliser de terrassement sous le houppier de l'arbre, pour éviter de porter atteinte aux racines les plus importantes. La coupe de racine de plus de 5 centimètres de diamètre doit être prohibée et les plaies systématiquement désinfectées.

Lors de marché public, la mise en place de protection des arbres (barème de l'arbre, désinfection des coupes faites aux racines, mise en place d'un périmètre de protection autour du tronc ou du houppier, ...) permet d'éviter trop d'altérations sur le patrimoine arboré et rend possible la mise en place de pénalités.

Lors de la préparation de l'aménagement, il est préférable de ne garder que les arbres avec une bonne vigueur et ayant plusieurs années d'espérance de vie. Il est possible que les arbres peu vigoureux ne supportent pas les travaux et dépérissent rapidement. Ils devront être abattus peu de temps après les travaux. Les nouveaux aménagements ou les modifications paysagères seraient ainsi altérés.

Lors des travaux il faut également faire attention aux passages des engins de chantier sous le houppier des arbres. En effet des frottements peuvent avoir lieu ce qui occasionnent des plaies dans les houppiers et des branches peuvent être arrachés. Pour ne peut que cela se produise des itinéraires de contournement pour les engins des chantiers peuvent être décidés avant les travaux pour ne pas circuler sous les houppiers.



Photos 14 et 15 : Branches arrachées par le passage d'un engin de chantier.

Les moyens de protections des arbres lors d'un chantier

Il est intéressant de prendre en compte les arbres existants lors d'un chantier de réaménagement. Ils sont déjà présents et apportent de l'ombre et de la fraîcheur en période estivale ou de fortes chaleurs. Pour protéger efficacement le patrimoine arboré, des mesures sont à prendre en amont et pendant le chantier.

Avant les travaux

- Prise en compte des arbres dès les études préliminaires avec un diagnostic phytosanitaire (objet de ce rapport).
- Mise en place de protections autour des arbres mesurant au moins 2m de hauteur et représentant au moins la projection du houppier pour limiter les frottements et les chocs.
- Mettre des affiches explicatives pour le public à l'entrée du chantier
- Faire un plan de circulation des engins ne passant pas sous les arbres.



Photo 16 : Circulation des engins de chantier et entreposage du matériel à proximité d'un arbre. La protection installée sur le tronc est insuffisante pour protéger efficacement l'arbre, et notamment le système racinaire.

Pendant les travaux :

- Eviter de faire circuler les engins et les poids lourds sous la projection du houppier afin de ne pas tasser le sol au-dessus du système racinaire. Si cela est obligatoire, utiliser des plaques de répartition.
- Pour les mêmes raisons ne pas stocker les engins de chantier et matériaux lourds sous la projection du houppier.



Photo 17 : Stockage de matériel au pied des arbres.

- Vérifier la hauteur des branches au moment de l'utilisation des engins pour réduire le risque d'arrachage.
- Ne pas stocker les remblais d'excavation au pied de l'arbre.
- Préférer l'utilisation de la technique par aspiration causant moins de dommages aux racines pour la réalisation de tranchées. Pour la désimperméabilisation, préférer le décrotage manuel. Prévenir la maitrise d'ouvrage avant de sectionner une racine.
- Désinfecter régulièrement les machines et les engins pour réduire le risque de contamination accidentelle par des agents pathogènes.
- Eviter les terrassements le vendredi pour ne pas laisser les racines à l'air le week-end, notamment pour les travaux réalisés en période estivale. Reboucher la fosse avec de la terre et non du tout-venant.



Photo 18 : Travaux de terrassement trop important ne laissant qu'une motte racinaire réduite. L'ancrage et la nutrition de l'arbre ne sont plus assurés

Rôle des racines

Pour rappel, les racines ont trois rôles importants (Christophe Drénou, *Les Racines, face cachée des arbres*, CNPPF, 2006) :

- Elles jouent un rôle connu principalement de fixation de l'arbre dans le sol, assuré par les grosses racines (racines charpentières) qui s'adaptent à l'espace disponible.
- Elles ont un rôle de stockage des réserves. Les éléments nécessaires au développement de l'arbre (sucre, amidon, lipides, azotes, ...) sont stockés en partie dans le système racinaire. Elles permettent à l'arbre une reprise de la végétation au printemps.
- Enfin, elles assurent le captage de l'eau et l'absorption des éléments minéraux nécessaires à la photosynthèse.

Ces trois rôles importants sont joués par deux types de racines : les racines fines et les grosses racines.

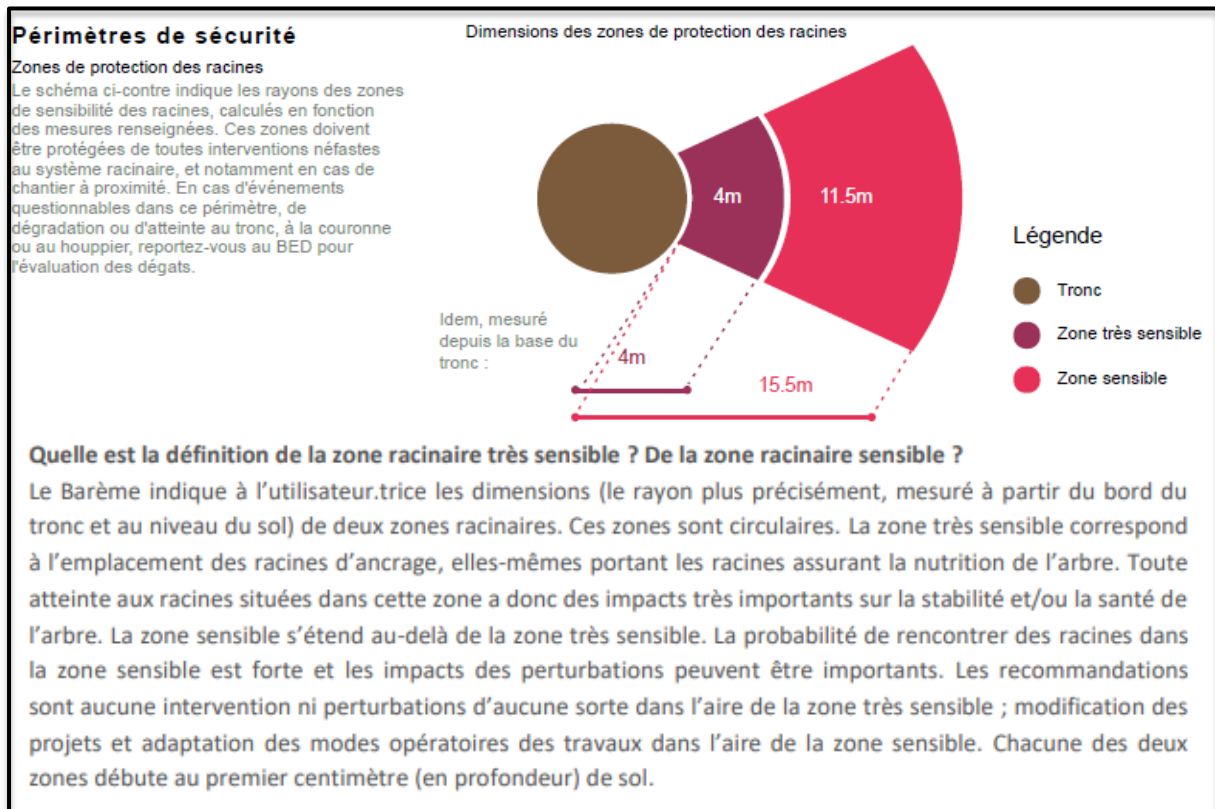
Les travaux prévus sur la cour de l'école nécessitent de réaliser un terrassement de 70 centimètres de profondeur. Le système racinaire du peuplier sera fortement altéré par les travaux. Si le périmètre de sécurité n'est pas suffisant (voir page suivante), des défauts mécaniques et physiologiques pourront apparaître :

- l'ancrage de l'arbre ne sera plus assuré du fait de la perte d'une partie des racines. Il y aura alors un risque de verse lors d'épisodes venteux.
- En perdant le système d'absorption hydrique et minérale, le peuplier va dépérir. Des bois morts vont apparaître dans le houppier. Des élagages seront nécessaires pour éviter tout risque de rupture des branches.

Pour conserver l'arbre malgré les travaux, il ne faut pas intervenir dans un rayon de 4 mètres autour de l'arbre et éviter autant que possible d'intervenir dans les 15 mètres de rayon autour de l'arbre. Entre 4 et 15 mètres, il est recommandé de ne pas ou peu terrasser, de réaliser une désimperméabilisation manuelle et de sectionner les racines proprement plutôt que de les arracher.

Barème VIE

Afin de créer une prise de conscience des différents acteurs de l'urbanisme, une plateforme internet a été créée. Elle permet de donner une valeur à chaque arbre. Cette valeur peut être utilisée comme pénalité financière lors des travaux : [Barème de l'arbre \(baremedelarbre.fr\)](http://baremedelarbre.fr) Ce site permet également de définir avant le début du chantier, les zones où il faut éviter d'intervenir au niveau racinaire. Pour ce cèdre, le schéma représentatif du système racinaire est le suivant :



La prise en compte des racines dès la phase d'élaboration des plans de construction est importante car elle permet de choisir les arbres à préserver, de mettre en place les délimitations nécessaires pour les préserver et de pérenniser le patrimoine végétal déjà existant.

La mise en place de pénalité dès la phase de consultation des entreprises permet de sensibiliser les constructeurs aux arbres présents et de pénaliser les manques de considération envers les arbres.

Il est important de prendre en compte les arbres existants. S'il est décidé de les préserver mais qu'ils sont gravement impactés par les travaux, les aménagements prévus avec la présence des arbres seraient moins intéressants. Pire, ils pourraient être abimés par une rupture influencée par les travaux ou lors de l'abattage de l'arbre mis en péril.

La valeur VIE de ce cèdre est de 30 660 €. La fiche détaillant ce barème est présente en annexe à ce rapport.

Conclusion

Ce cèdre a pu se développer sans contraintes extérieures pendant de nombreuses années. Le réaménagement de la zone va entraîner une modification de ses conditions édaphiques. L'altération du milieu pourra avoir un effet sur son maintien à long terme, en diminuant les réserves en eau disponible dans le sol, notamment en cas de sécheresse et de canicule l'été. Il est préférable d'aménager une zone d'exclusion d'au moins 4 mètres de rayon et allant jusqu'à 15 mètres, afin de protéger le système racinaire du piétinement.

Avant le début du chantier, il est recommandé de procéder à un élagage à la scie des branches mortes situées dans la couronne.

Fait à Versailles le 6 février 2026